



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel, St-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113

AVIS PUBLIC **(Conformément à l'article 451 du Code municipal)**

RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2024 DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 22 novembre 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro 23-476 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de fonctionnement et d'aménagement pour l'exercice financier 2024;
- Règlement numéro 23-477 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de promotion et développement économique pour l'exercice financier 2024;
- Règlement numéro 23-478 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de l'évaluation pour l'exercice financier 2024;
- Règlement numéro 23-479 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de la gestion des matières résiduelles pour l'exercice financier 2024;
- Règlement numéro 23-480 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de logement social pour l'exercice financier 2024;
- Règlement numéro 23-481 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de sécurité publique pour l'exercice financier 2024;
- Règlement numéro 23-482 ayant pour objet de fixer les contributions des municipalités participantes en regard du Service de téléphonie IP pour l'exercice financier 2024;

- Règlement numéro 23-483 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière générale applicable aux immeubles situés sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que la tarification de service pour la gestion des matières résiduelles pour l'exercice financier 2024.

Ces règlements peuvent être consultés au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale, à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau. Vous pouvez également en recevoir une copie par courriel en communiquant avec nous par téléphone au numéro suivant : 1 888 673-1705.

Donné à Saint-Honoré, ce 30 janvier 2024.



Peggy Lemieux

Directrice générale et greffière-trésorière

PL/MoG/mpb